

RAPPORT DU JURY

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

SESSION 2021

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a organisé le concours externe pour les besoins en recrutement des différentes collectivités du département de la Manche.

Ce concours est ouvert pour **31** postes se répartissant de manière suivante :

- **30** dans la spécialité « Aide-Soignant »
- **1** dans la spécialité « Aide Médico-Psychologique »

Calendrier des opérations

Date de l'arrêté d'ouverture :	18 février 2021
Période d'inscription :	27 avril 2021
Limite dépôt des candidatures :	02 juin 2021
Epreuve d'admission :	18 et 19 octobre 2021
Jury d'admission :	16 novembre 2021
Date d'effet de la liste d'aptitude :	1 ^{er} décembre 2021

Les missions d'un auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe

Les auxiliaires de soins territoriaux principal de 2^{ème} classe constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe (grade de nomination), et d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe (grades d'avancement), soumis aux dispositions des décrets n° 87-1107 et n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et relevant respectivement des échelles 4,5 et 6 de rémunération.

Les auxiliaires de soins principaux de 2^{ème} classe exerçant les fonctions d'aide-soignant collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article 3 du décret du 17 juillet 1984.

Les auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'aide médico-psychologique participent aux tâches éducatives sous la responsabilité de l'éducateur ou de tout autre technicien formé à cet effet.

Les auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'assistant dentaire assistent le chirurgien-dentiste dans les tâches matérielles et les préparations courantes nécessitées par l'exécution des soins dentaires.

Les conditions d'inscription

1° Pour la spécialité « aide-soignant » :

☞ aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;

2° Pour la spécialité « aide médico-psychologique » :

☞ aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;

3° Pour la spécialité « assistant dentaire » :

☞ aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

Conditions dérogatoires uniquement pour les spécialités « Aide médico-psychologique » et « assistant dentaire »

Sont dispensés des conditions de diplômes :

- les mères et pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des Sports.

Composition du jury

Le jury était composé de :

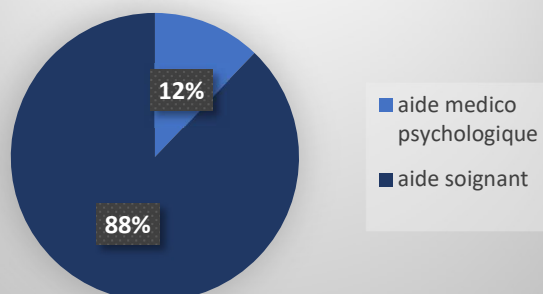
- ◆ Madame Christine LESOUEF, Conseillère municipale de Torigny les villes, 2ème Vice-Présidente du Centre de Gestion de la Manche chargée des Concours et des Examens Professionnels de catégorie C,
- ◆ Monsieur Bernard DEFORTESCU, Directeur du CCAS d'Avranches retraité,
- ◆ Monsieur Denis BERTIN, Maire adjoint de la ville de Donville Les Bains,
- ◆ Madame Elisabeth PIRE, Infirmière au Centre Hospitalier Spécialisé de la Fondation du Bon Sauveur,
- ◆ Madame Jocelyne LEMIERE, Directrice Générale de l'EHPAD Constantia de Coutances,
- ◆ Monsieur Philippe PROD'HOMME, Directeur de l'IFSI-l'IFAS et CESU de Saint-Lô,
- ◆ Madame Charline PAINSECQ, Membre de la CAP, représentant le personnel de catégorie C.

Le jury du concours sur titres d'accès au grade d'Auxiliaire de Soins Territorial principal de 2^{ème} classe est placé sous la présidence de Madame Christine LESOUEF. En cas d'empêchement de celle-ci, la présidence est assurée par Monsieur Denis BERTIN.

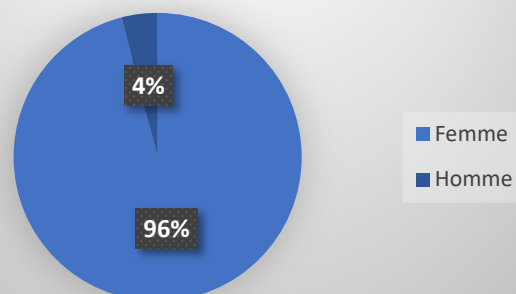
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours ou à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

Les candidats inscrits

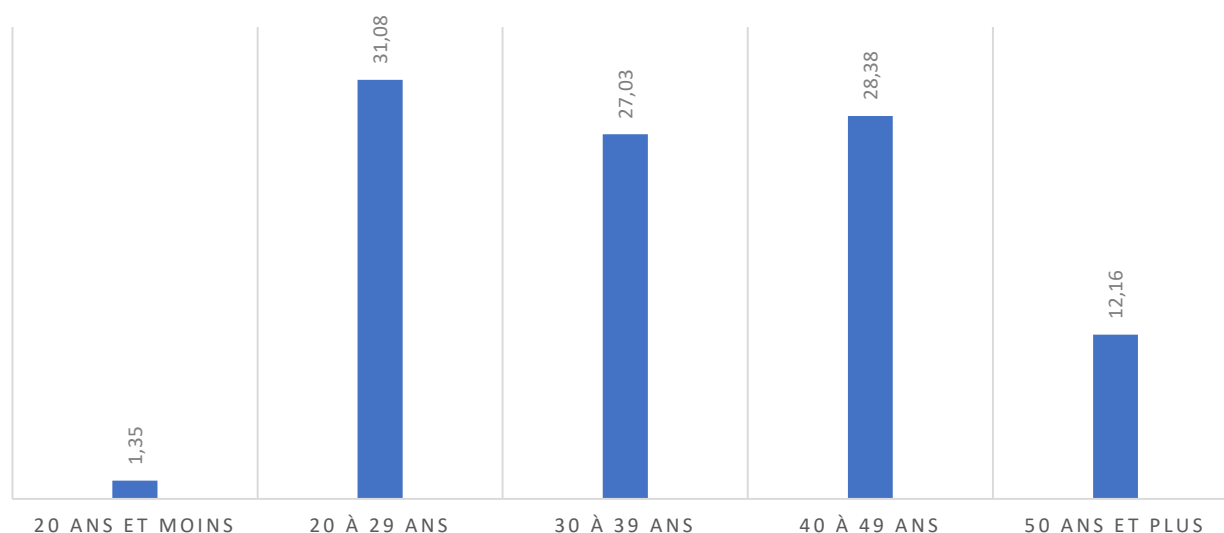
Répartition par spécialités



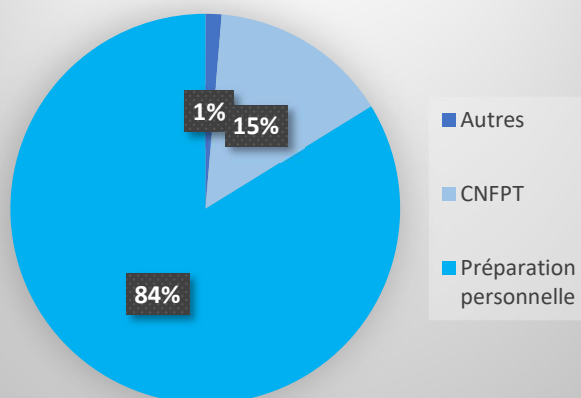
Répartition hommes-femmes



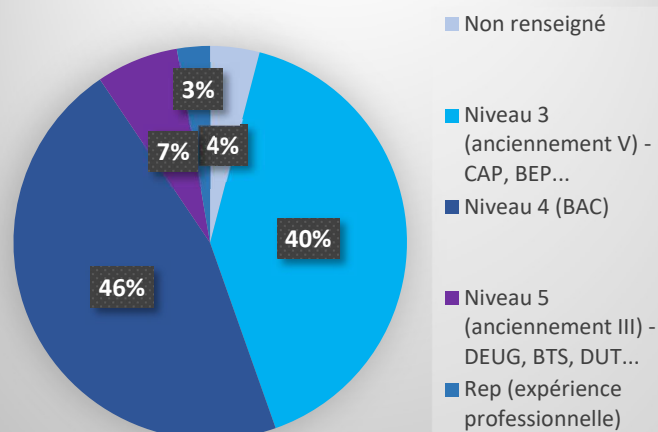
RÉPARTITION PAR ÂGES



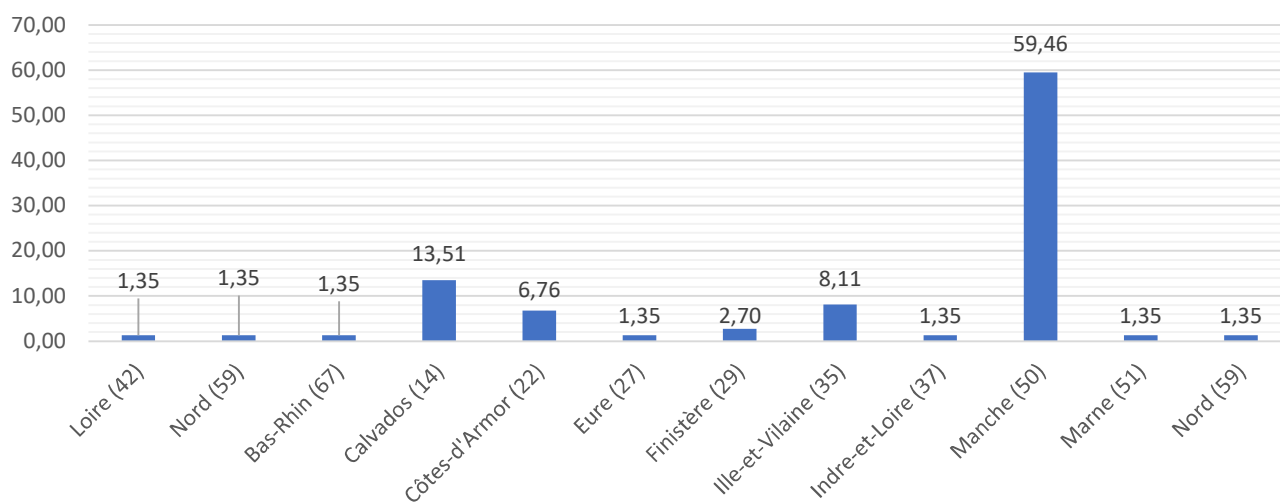
Formation suivie



Niveau de diplôme



Origine géographique



Epreuves d'admission

73 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 18 et 19 octobre 2021.

CONCOURS EXTERNE

Epreuve d'admission

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de soins principal de 2^e classe. (Durée : 15 minutes).

◆ **Les principaux chiffres :**

EPREUVE	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10 sur 20	Nombre de notes éliminatoires
Epreuve orale	14	8.40	18.40	6	0

Le président du jury rappelle que les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission sont éliminés. Un candidat ne peut-être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

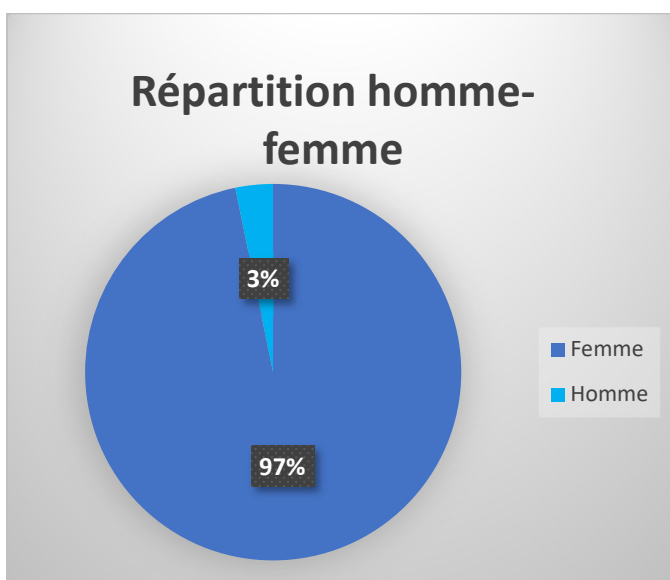
Sur 57 candidats présents, aucun n'a obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

Les seuils

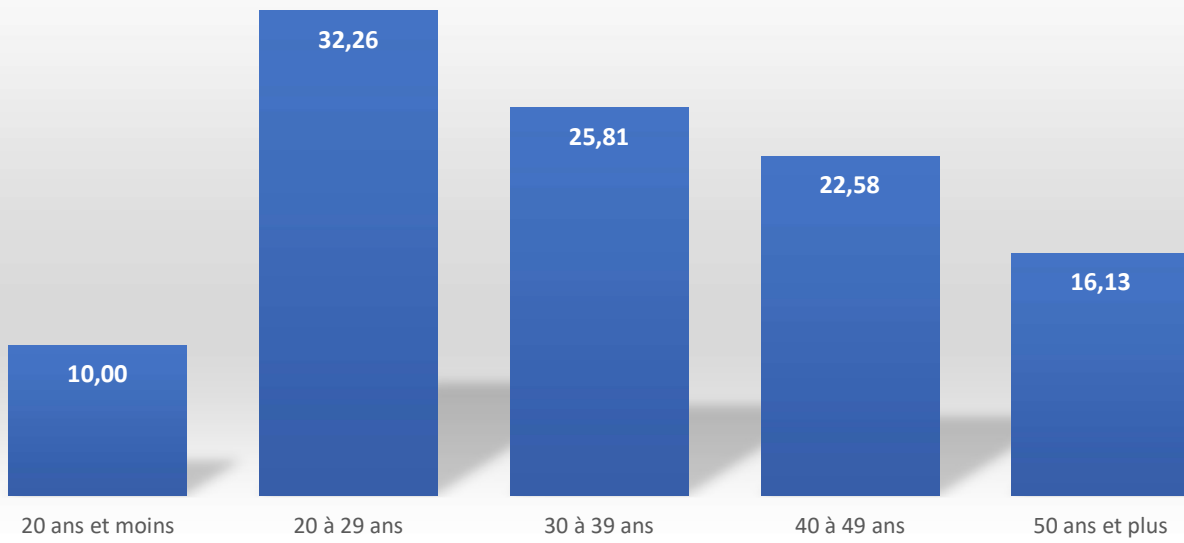
Spécialités	Seuil
« Aide-Soignant »	13.9
« Aide Médico-Psychologique »	16

Le nombre total de candidats déclarés admis : 31 lauréats.

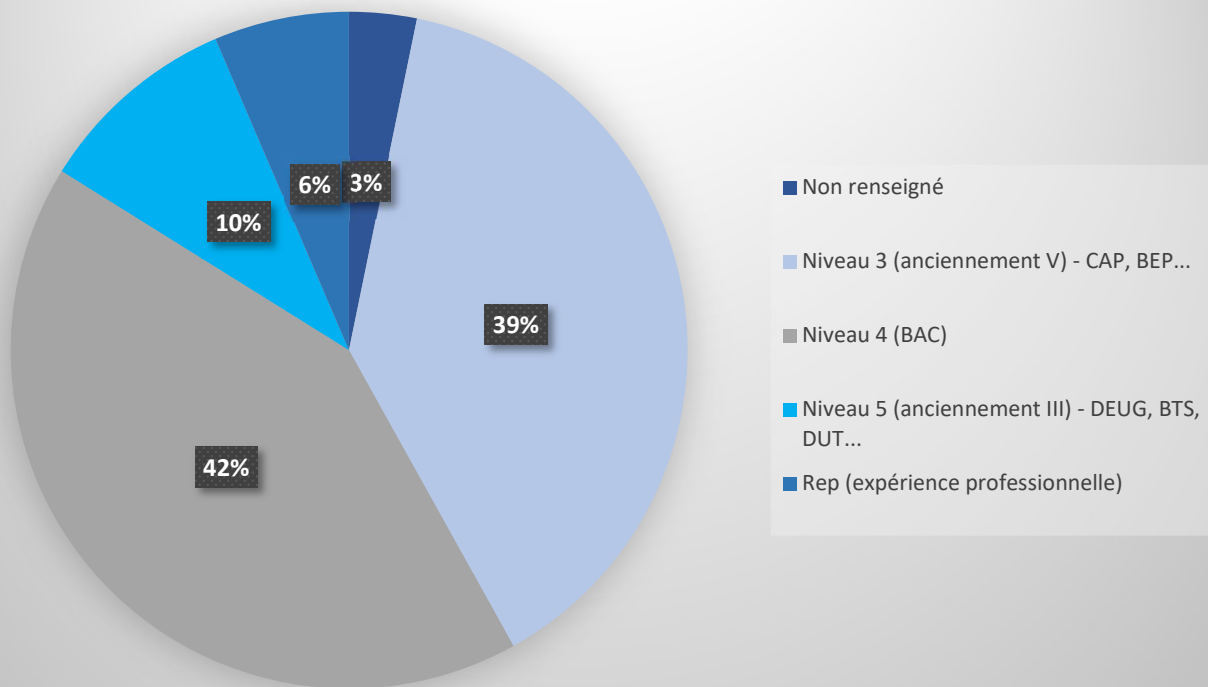
Les candidats lauréats



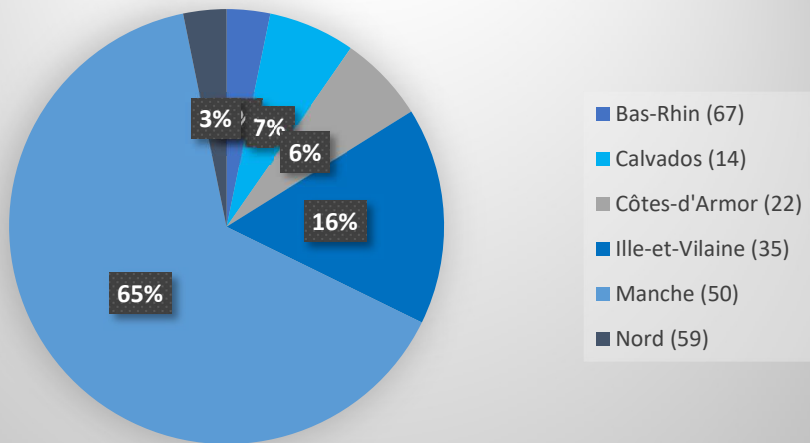
Categorie d'ages



Niveau de diplôme



Origine géographique



Bilan

	CONCOURS EXTERNE		
	Spécialité aide-soignant	Spécialité AMP	TOTAL
Nbre de Postes	30	1	31
Nbre d'Inscrits	64	9	73
Participation - Admission	51 (83%)	6 (67%)	57
Seuil d'admission	13.9/20	16/20	
Lauréats	30	1	31